

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024 A 21HEURES**  
Présidée par DURAND Jacques, Maire  
Lieu habituel des séances.

Date convocation : 03 septembre 2024  
Date affichage convocation : 03 septembre 2024

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames :

FABRE Séverine, GUIRAUD Delphine, ARMAND Marie-Paule.

Messieurs :

DURAND Jacques, VOLEON Daniel, COULON Thierry, BEHAR Yoni, CLEMENT David, DUSSAUD Romaric, LIOVE Serge.

**Absent(es) :**

VERDIER Jean-Luc.

**Absent(es) excus(és) :**

DJELILATE Sonia, BENOR Giselaïne, DRACIUS Gaston.

**Procuration(s) :**

DJELILATE Sonia a donné procuration à DUSSAUD Romaric

DRACIUS Gaston a donné procuration à ARMAND Marie-Paule

Membres CM élus : 15  
En exercice : 14  
Présents : 10  
Procuration : 02  
Votants : 12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : BEHAR Yoni

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).*

*Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet.*

**DELIBERATION D\_2024\_29  
CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE ST GENIES DE  
MALGOIRES, ST-BAUZELY, FONS ET LA GENDARMERIE NATIONALE BT ST CHAPTES, ST  
MAMERT**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve la convention de coordination proposée
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**DELIBERATION D\_2024\_30**  
**AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION CADRE DE LA DIRECTION NUMERIQUE**  
**COMMUNE A NIMES METROPOLE ET A LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY SUR PERIMETRES**  
**DEFINIS INTEGRANT L'AVENANT N°6**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

**ARTICLE 1** : D'approuver le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique de Nîmes Métropole et la Commune de Saint-Bauzely.

**ARTICLE 2** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de fonctionnement de la Direction Numérique commune à Nîmes Métropole et à la Commune de Saint-Bauzely intégrant l'avenant n°6.

**ARTICLE 3** : Les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

**DELIBERATION D\_2024\_31**  
**PROPOSITIONS FINANCIERES RENOUVELLEMENT CONTRAT JVS LOGICIELS METIER ET**  
**RACHAT ANCIEN ORDINATEUR**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Opte pour la proposition comprenant le module supplémentaire pour la gestion des ressources humaines soit pour un montant de 4 720,00 € HT annuel,
- Approuve le rachat de l'ancien PC portable pour un montant de 250 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à l'exécution des présentes décisions,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer ces dépenses en section d'investissement du budget

**DELIBERATION D\_2024\_32**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1**  
**VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES N°1**  
**REGULARISATION COMPTE 681**

En fonctionnement :

Chapitre 68 ARTICLE 681 :	+ 300 € dépense
Chapitre 70 ARTICLE 7063 :	+ 300 € recette

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative présentée.

Séance levée à 22h30

Liste des délibérations de la séance affichée en mairie le mardi 17 septembre 2024 et publiée sur le site de la commune.

DURAND Jacques  
Maire

